

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DU TERRITOIRE
DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE****Séance du 26 mars 2019**

Le 26 mars 2019 à 18h00, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Monsieur Giovanni SCHIPANI a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Pascal AGOSTINI ; Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI ; Sophie ARTARIA-AMARANTINIS ; Sylvia BARTHELEMY ; Alain BOUTBOUL ; Pierre COULOMB ; Antoine DI CIACCIO ; Bruno FOTI ; Danièle GARCIA ; Danièle GIRAUD ; Denis GRANDJEAN ; Alain GREGOIRE ; Stéphanie HARKANE ; André JULLIEN ; France LEROY ; Jeannine LEVASSEUR ; Hélène LUNETTA ; Rémi MARCENGO ; Jocelyne MARCON ; David MASCARELLI ; Yves MESNARD ; Robert MIECHAMP ; Pierre MINGAUD ; Geneviève MORFIN ; Léo MOURNAUD ; Serge PEROTTINO ; Patrick PIN ; Monique RAVEL ; Vincent RUSCONI ; Mohammed SALEM ; Giovanni SCHIPANI ; Hélène TRIC ; Madeleine VAICBOURDT

Etaient représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Marie LEONARDIS représenté par Rémi MARCENGO
Bernard DESTROST représenté par France LEROY
Michel LAN représenté par Sylvia BARTHELEMY
Alain ROUSSET représenté par Mohammed SALEM
Véronique MIQUELLY représentée par David MASCARELLI
Gérard GAZAY représenté par Léo MOURNAUD
Christine CAPDEVILLE représentée par Yves MESNARD
Patrick ARNOUX représenté par Stéphanie HARKANE
Daniel FONTAINE représenté par Denis GRANDJEAN
Patricia PELLEN représentée par Giovanni SCHIPANI
Patrick BIAVA représenté par Alain BOUTBOUL
Maurice CAPEL représenté par Monique RAVEL
Raymond ROCCHIA représenté par Danièle GARCIA
Sylvia DERAÏ GIMBERT représentée par Pierre COULOMB
Christine PRETOT représentée par Jeannine LEVASSEUR
Danielle MENET représentée par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS
Sylvie FANEGO représentée par Patrick PIN
Philippe AMY représenté par Pascal AGOSTINI
Magali GIOVANNANGELI représentée par Antoine DI CIACCIO
Dominique HONETZY représentée par Hélène LUNETTA
Muriel HENRY représentée par André JULLIEN
Laurent COLOMBANI représenté par Alain GREGOIRE
Julie GABRIEL représentée par Hélène TRIC

Etaient absents :

Christiane PETETIN
Joëlle MELIN

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190326-CT4-260319-6-DE
Date de télétransmission : 04/04/2019
Date de réception préfecture : 04/04/2019

CT4/260319/6

Sur le rapport de Sylvia BARTHELEMY

Attribution de la subvention à l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays d'Aubagne et de l'Etoile pour l'année 2019

En date du 12 février 2018 par délibération n° CT4/120218/2, le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a signé avec l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays d'Aubagne et de l'Etoile une convention pluriannuelle d'objectifs d'une durée de 3 ans pour la période 2018-2020.

Cette convention a défini les missions d'intérêt général et d'ordre réglementaire et les missions complémentaires dévolues à l'OTI du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, ainsi que les moyens que le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile s'engage à lui attribuer pour lui permettre à la fois de réaliser l'ensemble des missions et de maintenir le niveau de classement en catégorie I. Il faut préciser que le champ d'intervention de l'Office de Tourisme est élargi à la mise en œuvre de la politique du tourisme intercommunal et des programmes de développement touristique.

Pour lui permettre de remplir toutes ses missions, le Conseil de Territoire s'engage à soutenir financièrement les objectifs définis dans la convention. Il convient aujourd'hui d'octroyer la subvention sur présentation du budget prévisionnel élaboré par l'OTI. Ce budget tient compte de la valorisation de la masse salariale (y compris celle du personnel de Saint-Zacharie) et des locaux mis à disposition, charges qui sont remboursées par l'OTI. La subvention sera versée à minima mensuellement par douzième sur le compte bancaire ouvert au nom de l'Office de Tourisme. Des crédits complémentaires pourront être prévus pour toute autre tâche précise, ponctuelle ou permanente confiée à l'Office de Tourisme et faisant l'objet d'avenants à la convention stipulant la nature, la durée du service et le montant des crédits spécifiques.

Il convient donc d'allouer une subvention de 672 620 € à l'Office de Tourisme Intercommunal.

Au vu de ce qui précède, Madame la Présidente propose au Conseil de Territoire d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La convention de mise en œuvre de la politique touristique entre le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et l'Office de Tourisme Intercommunal visée le 12 février 2018 ;
- Les conventions individuelles de mise à disposition du personnel en date du 1^{er} janvier 2018, pour une durée de 3 ans.

Où le rapport ci-dessus,

Considérant

- Que le Conseil de Territoire s'engage à soutenir les actions de développement touristique confiées à l'OTI du Pays d'Aubagne et de l'Etoile par convention en date du 12 février 2018.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

D'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 672 620 euros pour l'exercice 2019 à l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20190326-CT4-260319-6-DE Date de télétransmission : 04/04/2019 Date de réception préfecture : 04/04/2019

Article 2 :

Les crédits afférents sont inscrits au budget primitif 2019 de l'Etat Spécial de Territoire en section de fonctionnement en dépense au chapitre 65 sur la nature 65748.

Article 3 :

Sera reversé en totalité à l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays d'Aubagne et de l'Etoile le montant de la taxe de séjour issue des hébergements touristiques du Pays d'Aubagne et de l'Etoile de l'exercice n-1.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié Conforme
La Présidente du Conseil de Territoire

Sylvia BARTHELEMY





Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190326-CT4-260319-6-DE
Date de télétransmission : 04/04/2019
Date de réception préfecture : 04/04/2019